

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 9 MAI 2017- DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc; Mme COMBE Anne ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor, M.SPORTES Alain; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. LAMBERT Yves, Mme. LAINE Angèle, Mr PIBOULEAU Jean Pierre, Mme Jacqueline LALANDRE, Mr Alain CHABOCHE

Absents représentés : Madame BRION représentée par M. LAMBERT,

M STOUDEUR représenté par M. WINOCOUR, Mme Anne MILLION représentée par Mme Anne COMBE

Secrétaire de séance : Madame Angèle LAINE

Ordre du jour :

- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT
- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT
- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017
- ADJUDICATIONS AMIABLES DE DEUX BAUX DE CHASSE
- ADHESION AU PROGRAMME « ZERO PHYTO » DU PNR

Rajout à l'ordre du jour : Affectation des résultats 2016 commune et M49

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Lecture et approbation du compte-rendu du 31 mars 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 1 - VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 2 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2016 de la commune et du budget assainissement arrêtés comme suit

Commune :	M. 49 - Services des Eaux :
Fonctionnement : Recettes : 969 200,05 €	Fonctionnement : Recettes : 63 100,59 €
Dépenses : 855 500,06 €	Dépenses : 53 300,53 €
Solde antérieur : 107 373,93€	Solde antérieur : 160 220, 51
Résultat final : 221 073.92 €	Résultat final 170 020,57 €
Investissement : Recettes : 231 288,49 €	Investissement : Recettes : 41 857,02 €
Dépenses ; 109 490,82 €	Dépenses ; 10 000 €
Solde antérieur : 428 248,22€	Solde antérieur : 108 834,28€
Résultat final : 550 045,89 €	Résultat final : 140 691.30 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 3 Affectation des résultats 2016 commune et M49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2016 de la façon suivante :

- 1) Pour la commune M14
 - 48.907,67 € sont affectés au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
 - 172 166.25 € sont affectés au compte 002 excédent reporté

2) Pour l'assainissement M49
170 020,57€ sont affectés au compte 002 excédent reporté

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 4 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017

M le Maire rappelle le projet d'ouverture d'une Maison des Assistantes Maternelles dans l'ancien logement de la Poste. Il informe le conseil municipal qu'un avant-projet sommaire pour les travaux à été réalisé et qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017.

Proposition:

. Il propose que les travaux soient retenus pour un montant total estimé de 300 000 € HT dont le plan de financement est détaillé ci-après :

DETR	90 000 € HT
CAF	3 000 € HT
Fond investissement intercommunal	54 950 € HT
Réserve parlementaire sénat	13 900€ HT
Autofinancement	138 150€ HT

Et qu'une demande de subvention au titre de la DETR soit déposée auprès de l'Etat pour un montant de 90 000€ HT correspondant à 30% du montant prévisionnel des travaux.

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré

- DONNE son accord afin que soit déposé une demande de subvention de 90 000€ au titre des travaux d'aménagement de la mam ,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 5 - ADJUDICATIONS AMIABLES DE DEUX BAUX DE CHASSE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler ces baux et de désigner les membres de la commission des biens communaux et le Notaire de l'adjudication de chasse.

La date de l'adjudication sera communiquée ultérieurement par voie d'affichage en la Mairie de Grosrouvre courant juin 2017. Il propose que ces deux locations soient soumises aux enchères verbales par la Commune.

Notaire chargé de l'Adjudication :

Maître LABRY, Office notarial de Thoiry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le montant de la base de l'adjudication est fixé à :

Lot 1 : Bois des Canaux - 300 Euros pour le lot n° 1 de 3,5 ha A2 et A52

Lot 2 : Plaine de Montfort et le Bois d'Enfer - 2 800 Euros pour le lot n° 2 de plus de 51 ha, AL 6 AL7 AL8 et AM 3,4,8,10,11,12,14,15,16,17,26

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTION N° 5 - ADHESION AU PROGRAMME « ZERO PHYTO » DU PNR

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

Décide de s'engager dans le programme, porté et animé par le Parc naturel régional, intitulé « Objectif Zéro Phyto »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. OLTEAN informe le conseil municipal de l'état de la décharge municipale qui devra être remise en état avant le départ du locataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Grosrouvre, le 11/05/2017

Le Maire,
Marc WINOCOUR

